



Conseil national  
de l'information statistique

## **-AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête Baromètre Santé publique France**

---

---

*Type d'opportunité* : reconduite d'enquête existante

*Périodicité* : Pluriannuelle.

*Demandeur* : Baromètre Santé publique France

Lors de sa réunion du 20 novembre 2025, la commission Démographie et questions sociales a examiné l'**Enquête Baromètre Santé publique France**.

L'enquête Baromètre Santé publique France permet d'assurer un suivi des comportements de santé de la population française et leurs déterminants, et notamment les comportements modifiables, les analyses des inégalités sociales et territoriales et d'autres indicateurs non couverts par d'autres enquêtes (EHIS et SNDS).

L'objectif est de documenter les enjeux de santé publique et d'orienter les politiques publiques de prévention.

L'édition 2026 s'intéressera particulièrement aux hépatites (estimation des prévalences, connaissance des infections, antécédents déclarés de dépistage et de vaccination).

#### **Contexte :**

L'enquête Baromètre de Santé publique France a été initiée dès 1992 avec l'objectif de fournir des données utiles à la définition et l'orientation des campagnes de prévention. Elle remplace de multiples études thématiques réalisées alors de façon circonstancielle par différents partenaires. Quinquennale à ses débuts, elle s'est particulièrement accélérée depuis 2014, notamment du fait de l'utilisation de ces données pour l'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre le tabagisme mais aussi de vaccination. La dernière édition du Baromètre de Santé publique France s'est déroulée en 2021 et sera réalisée désormais tous les deux ans.

#### **Champ, méthode et diffusion :**

Champ statistique :

ensemble des personnes âgées de 18 à 79 ans, vivant en logement ordinaire

Champ géographique :

France (métropole et DROMs, hors Mayotte)

#### Méthode :

Enquête réalisée tous les 2 ans par tirage au sort dans Fidéli soit 80 000 individus âgés de 18 à 79 ans, résidant en logement ordinaire, en France hexagonale et dans les DROM, hors Mayotte. Le protocole de contact et de collecte est le multimode (Internet / Téléphone)

Les principaux thèmes abordés par le questionnaire sont :

– l'ensemble des addictions, la santé mentale, la nutrition, les opinions et pratiques vaccinales, les maladies infectieuses, la qualité de vie, la santé perçue et déclarée, la santé environnementale, les données socio-démographiques. Pour l'édition 2026 : le dépistage des hépatites B et C ; les expositions à risque vis-à-vis du VHB, VHC au cours de la vie ; la connaissance du statut vis-à-vis des hépatites B et C ; la vaccination contre l'hépatite B

Un appariement des personnes sélectionnées avec les données du système national des données de santé (SNDS, rassemblant les données de l'Assurance maladie) est prévu.

En 2026, un volet optionnel sera adossé à l'enquête Barometre Santé publique France, le Barotest. Son objectif est d'estimer la prévalence des hépatites B, C et delta ainsi que les proportions de personnes infectées ayant connaissance de leur infection auprès d'une cible de population générale adulte (hors personne sous tutelle, sous curatelle ou sous sauvegarde de justice) résidant en France hors Drom à l'aide d'un kit d'auto-prélèvement sanguin au bout du doigt déposé sur papier buvard. Les résultats seront transmis aux participants et au médecin.

#### Diffusion :

Les utilisateurs sont nombreux, outre les équipes de Santé publique France, notamment le ministère des solidarités et de la santé et les autres partenaires institutionnels (Assurance maladie, Observatoire français des drogues et des tendances addictives, Agences régionales de santé, Observatoires régionaux de santé), les équipes de recherche universitaire (CNRS, Inserm) , la presse et le grand public notamment par l'alimentation de ces données dans Géodes, outil cartographique en open data. A l'avenir, les données seront mises à disposition sur des plateformes de diffusion (Quêtelet, Centre d'Accès Sécurisé aux Données ou Health Data Hub).

**Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour 2026-2030.**